

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 7 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 27 octobre 2022

Date d'affichage 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 31

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Ayhan AYDAR et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Yann DRUET et Jean- Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Ayhan AYDAR et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2022-091 – MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Elles participent à l'élaboration des délibérations municipales en émettant des avis ou des propositions mais n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ce pouvoir relève exclusivement du conseil municipal ou du Maire par délégation. Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. Celles-ci peuvent être soit permanentes et se prolonger pendant toute la durée du mandat, soit temporaires. Dans ce cas, elles sont limitées à une catégorie d'affaires pour traiter d'un sujet particulier et spécifique.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers présents au sein des commissions et en désigne les membres.

Le conseil municipal, par délibération n°2020-046 du 10 juillet 2020, a institué les commissions suivantes :

- Finances, administration générale, sécurité et vie économique ;
- Urbanisme, environnement et cadre de vie ;
- Enfance et éducation ;
- Jeunesse et sports ;
- Culture, animation du territoire, participation citoyenne et coopération décentralisée ;
- Vie sociale et solidaire.

Par délibération n°2020-096 du 9 novembre 2020, il a été également décidé d'instituer une commission chargée de traiter des questions afférentes au centre socioculturel.

Par délibération n°2021-093 du 8 novembre 2021, il a été acté la modification de la composition des commissions municipales.

Pour faire suite à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux, il convient de modifier la composition de certaines commissions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;
VU la délibération n°2020-046 du 10 juillet 2020 portant création des commissions municipales ;
VU la délibération n°2020-096 du 9 novembre 2020 portant création d'une commission « centre socioculturel » ;
VU la délibération n°2021-093 du 8 novembre 2021 portant modification de la composition des commissions municipales ;
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 novembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour faire suite à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux, il convient d'actualiser la composition de certaines commissions ;

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT que l'ensemble des commissions restent composées de huit membres ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de modifier la composition des commissions comme suit :

Monsieur le Maire est président de droit des différentes commissions municipales.

- Commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique »
 - Thierry RENOUF
 - Philippe GIRONDEL
 - Mohamed MAÂCHE
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Lydie WEISS
 - Christophe MOUCHEL
 - Pascal ESNOUF
 - Jean-Paul GAUCHARD
 - Jean-Claude ESTIENNE

- Commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie »
 - Mohamed MAÂCHE
 - Yan DRUET
 - Sylvain JOBEY
 - Pascal ESNOUF
 - Thierry RENOUF
 - Jacqueline BAZILLE
 - Marc DURAN
 - Cédric EVANO
 - Jean-Claude ESTIENNE

- Commission « Jeunesse et Sports »
 - Aminthe RENOUF
 - Françoise DUPARC
 - Etienne DOREY
 - Clément HUYGHE
 - Mohamed MAÂCHE
 - Nadège GRUDE
 - Ayhan AYDAR
 - Sonia CANTELOUP
 - Allan BERTU

- Commission « Petite enfance et Education »
 - Elodie CAPLIER
 - Martine LHERMNIER
 - Inès TOROND-MOYA
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Françoise DUPARC
 - Justine PREVEL-LAVERGNE
 - Virginie DALY
 - Aurélie TRAORE
 - Jean-Paul GAUCHARD

- Commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée »
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Clément HUYGHE
 - Aminthe RENOUF
 - Christophe MOUCHEL
 - Philippe GIRONDEL
 - Etienne DOREY
 - Christophe HEBERT
 - Aurélie TRAORE
 - Cédric EVANO

- Commission « Vie sociale et Solidaire »
 - Martine LEHERMENIER
 - Nadège GRUDE
 - Sylvain JOBEY
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Jacqueline BAZILLE
 - Lydie WEISS
 - Nadia DAMART
 - Allan BERTU
 - Sonia CANTELOUP

- Commission « Centre Socioculturel »
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Nadège GRUDE
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Justine PREVEL-LAVERGNE
 - Elodie CAPLIER
 - Sylvain JOBEY
 - Nicolle ANTHORE
 - Aurélie TRAORE
 - Jean-Paul GAUCHARD

Ifs, le 7 novembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 novembre 2022

Affichée le : 14 novembre 2022

Acte à classer**2022-091**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-10T12-03-11.01 (MI241024389)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221110-2022-091-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification dans la composition des commissions municipales

Date de décision : 10/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. AutresActe : 091.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 10/11/22 à 11:22

Date 10/11/22 à 12:03

Date 10/11/22 à 12:09

Par LELONG EMILIEPar LELONG EMILIE